



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1388

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpenne Wilson - Liquidation foncière - Frais de notaires relatifs aux rétrocessions foncières - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère Reveyrand

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 11 juillet 2016**Délibération n° 2016-1388**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpennes Wilson - Liquidation foncière - Frais de notaires relatifs aux rétrocessions foncières - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la liquidation des opérations d'aménagement du quartier du Tonkin à Villeurbanne (ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpennes Wilson), la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur, poursuit actuellement des actions de rétrocessions foncières et de remises d'ouvrages, conformément aux protocoles de liquidation respectifs.

Ces opérations font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Les opérations de rétrocessions foncières comprennent notamment :

- la rétrocession à la Métropole de Lyon de l'ensemble des parcelles assiettes des baux à construction consentis dans le cadre des 3 opérations précitées, étant précisé que la gestion de ces baux a d'ores et déjà été reprise par la Métropole,
- la rétrocession des emprises foncières devant intégrer le domaine public métropolitain.

Ces rétrocessions foncières occasionnent des frais de notaires à la charge de la Métropole, en tant qu'acquéreur du foncier. Ils portent sur les 3 opérations précitées, sachant que la Métropole a déjà pris en charge un montant global d'environ 420 000 € environ portant sur des rétrocessions foncières d'ores et déjà régularisées sur les 3 opérations.

Concernant les rétrocessions foncières en cours de finalisation par la SERL, les frais et honoraires de notaires restants s'élèvent à 120 000 € environ et sont à la charge de la Métropole.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- ZAC Tonkin II : BI 26, BI 40 et BI 47,
- ZAC Tonkin III : diverses parcelles devant intégrer le domaine public.

Ces opérations d'aménagement nécessitent d'être clôturées, compte tenu de leur achèvement opérationnel, à l'issue de l'achèvement complet de l'ensemble des opérations de liquidation.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme pour un montant total de 60 000 € en dépenses pour les frais et honoraires de notaire portant sur les rétrocessions foncières précitées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les frais et honoraires de notaire liés aux rétrocessions foncières dans le cadre de la liquidation des opérations d'aménagement : ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpennes Wilson du quartier du Tonkin à Villeurbanne, pour un montant de 60 000 €.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 60 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O0088.

3° - La dépense, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2113 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.